



## Conseil de Coordination du Programme

Troisième réunion  
Genève, 10-11 juin 1996

*Point 10 de l'ordre du jour provisoire*

### Mesures visant à réduire les dépenses d'administration

#### **RESUME**

Le CCP a requis le Directeur exécutif de lui rendre compte des dépenses d'administration, et notamment des frais de locaux. Le présent rapport fait suite à cette demande.

- On a étudié ce qu'on pouvait théoriquement attendre d'un déménagement, en comparant diverses options quant au lieu de réinstallation possible.
- L'analyse se fonde sur des considérations financières et non financières.
- Les bénéfices potentiels d'un déménagement ont été pesés contre la forte perturbation qui en résulterait pour l'ONUSIDA, tandis que le Programme en est à son démarrage, et le retard considérable que subirait alors le développement de l'organisation.
- On a examiné quelles mesures étaient envisageables au siège actuel.
- Le Secrétariat recommande de rester à Genève et de continuer à s'efforcer de réduire les coûts d'infrastructure.

#### **SUITE A DONNER**

- Décider que l'ONUSIDA demeure à Genève.
- Demander au Secrétariat de continuer à réduire les frais de fonctionnement et les frais de locaux.